

30.09.2020

Session d'automne des Chambres fédérales : la révision de la loi sur le CO₂ sous toit !

Réunies en session ordinaire du 07 au 25 septembre 2020, les Chambres fédérales ont traité plusieurs enjeux d'importance pour l'industrie de la construction.

Révision de la loi sur le CO₂

Cela aura pris près de trois ans, mais les Chambres fédérales ont (enfin) terminé l'examen de la révision de la loi sur le CO₂. Le projet du Conseil fédéral, déposé en décembre 2017, se voulait déjà ambitieux quant aux objectifs de réduction des émissions gaz à effet de serre, mais pêchait sur de nombreux points. Il était par exemple proposé de mettre un terme au Programme bâtiment, outil pourtant indispensable à l'atteinte des objectifs climatiques. Fort heureusement, les Chambres ont corrigé le tir et la nouvelle loi sur le CO₂ est globalement de bonne qualité.

S'agissant des améliorations notables apportées par cette révision, constructionromande relève en particulier **la pérennisation du Programme bâtiment** et, surtout, sa modernisation. Les contributions financières en vue de l'assainissement des bâtiments incluent notamment les nouvelles constructions de remplacement et la technique du bâtiment, ce qui permettra de faire appel à l'ensemble des technologies et des métiers. Les Cantons pourront de plus octroyer un bonus sur l'indice d'utilisation du sol allant jusqu'à 30% pour les nouvelles constructions de remplacement et pour les rénovations importantes visant à réduire les pertes énergétiques. Le travail de communication important fourni par les associations de l'industrie de la construction sur ce sujet a porté ses fruits, et il faut s'en féliciter.

Si ces éléments sont fondamentalement positifs, la loi n'est cependant pas parfaite. Au chapitre des déceptions, mentionnons la décision de priver le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) d'une part de ses recettes en les réaffectant au nouveau « Fonds pour le climat » prévu par la loi. Cette décision porte atteinte à l'équilibre du financement des infrastructures de transport, équilibre qui a pourtant été avalisé par la population en votation en 2017. Espérons que des projets nécessaires et devant être financés par le FORTA ne seront pas remis en question par cette décision.

Double assujettissement des entreprises au paiement de la redevance LRTV : le Parlement corrige le tir.

Certaines structures sont assujetties au paiement de la redevance LRTV alors qu'il n'est pas logique de les y astreindre, à l'image des consortiums. En effet, les entreprises s'acquittent une première fois de la redevance, puis une seconde fois via la communauté de travail créée. Dans le cadre du traitement du projet « Train de mesures en faveur des médias », et suivant une proposition du Conseiller aux Etats Hans WICKI (Président de constructionsuisse), les deux Chambres ont décidé de modifier la loi en excluant les sociétés simples du paiement de la redevance, ce qui recouvre les consortiums. Il sera aussi possible de rembourser la redevance aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million de francs et qui affichent un faible bénéfice ou une perte. Le vote sur l'ensemble du train de mesures n'interviendra cependant pas tout de suite, les Chambres devant encore régler de nombreux autres points. **constructionromande propose donc que, la volonté parlementaire étant désormais connue sur cette partie précise du projet, la perception de la redevance auprès des structures concernées soit d'ores et déjà suspendue pour 2021.**

Prochaines sessions : session spéciale du Conseil national : 29 - 30 octobre 2020 // session d'hiver : 30 novembre - 18 décembre 2020

Pour plus d'informations : **Nicolas Rufener, directeur**
022 339 90 00 - 078 754 48 57 - rufener@fmb-ge.ch

constructionromande est une association intercantonale fondée en 2016 pour défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Elle est affiliée à constructionsuisse dont elle diffuse les idées et les valeurs en Suisse romande.

constructionromande fédère une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction. Elle constitue de ce fait un interlocuteur privilégié et représentatif auprès des politiciens et des médias pour toutes les questions se rapportant à l'industrie romande de la construction.